

Immobilière du Parc

Votre patrimoine est unique, Notre histoire commune.

HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES

- Jusqu'à 170 000 € : forfait 10 000 € TTC *
- ➤ De 170 000 € à 500 000 € : 6 % TTC * du prix net vendeur
- ➤ Au-dessus de 500 000 € : 5 % TTC * du prix net vendeur

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

LOCATIONS

HABITATION

➤ Honoraires à la charge du bailleur **et** du locataire (selon décret en vigueur n°2014-890 du 15.09.2015)

Visites, constitution de dossier et rédaction de bail :

12.00 € TTC * /m² habitable en zone très tendue

10.00 € TTC * /m² habitable en zone tendue

8.00 € TTC * /m² habitable pour les autres communes

- Frais d'état des lieux (à charge locataire **et** bailleur) : 3.00 € TTC * /m² Seuls les honoraires d'état des lieux d'entrée sont facturés au locataire.
- Baux société Honoraires : un mois de loyer TTC
 Etat des lieux : par huissier à la charge du locataire

Les honoraires à la charge du locataire sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour les mêmes prestations.

LOCAUX COMMERCIAUX

➤ Honoraires locataire : 10 % TTC * du loyer hors charge annuel

GESTION

Honoraires calculés sur tous les encaissements effectués pour le compte du mandant

- ➤ Honoraires de gérance : 7.20 % TTC *
- ➤ Honoraires de renouvellement de bail : 100 € TTC *

(*): TVA 20 %

IMMOBILIERE DU PARC

55 Avenue Emile Thiébaut – 78110 LE VESINET

TRANSACTIONS S.A.R.L. au capital de 1000 € - RCS Versailles 821 633 815 - **Non perception de fonds** Carte « transactions » n° CPI 7801 2016 000 011 423 délivrée par la CCI de Paris IDF

IDY GESTION S.A.R.L. au capital de 2500 € - RCS Versailles 499127843 - Garantie Financière CEGC 128 Rue la Boétie 75008 PARIS - Carte professionnelle « transaction et gestion » n° 2806 délivrée par la Préfecture de Versailles